



Le SENRES a le plaisir de vous annoncer que le **Conseil constitutionnel** vient de recaler l'article de la loi de finances prévoyant de transformer les PIAL en PAS (Décision n° 2023-862 du 28/12/2023) :

"130. *L'article 233 réécrit l'article L. 351-3 du code de l'éducation afin de prévoir la création de **pôles d'appui à la scolarité** chargés de définir, pour certains établissements scolaires, les mesures d'accessibilité destinées à favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.*

131. *Les députés auteurs de la troisième saisine contestent la place de cet article en loi de finances.*

132. *Les dispositions contestées ne concernent ni les ressources, ni les charges, ni la trésorerie, ni les emprunts, ni la dette, ni les garanties de l'État, ni la comptabilité publique. (...). Dès lors, elles ne trouvent pas leur place dans une loi de finances.*

133. *Par conséquent, sans que le Conseil constitutionnel ne préjuge de la conformité du contenu de ces dispositions aux autres exigences constitutionnelles, il y a lieu de constater que, adoptées selon une procédure contraire à la Constitution, elles lui sont donc contraires."*

Certes, ce n'est pas une victoire syndicale puisque cette décision fait suite à la saisine du Conseil constitutionnel par ces députés (Ce qui confirme combien il est utile de voter... et de bien voter) :

Mmes M. PANOT, N. ABOMANGOLI, MM. L. ALEXANDRE, G. AMARD, Mmes S. AMIOT, F. AMRANI, M. R. ARENAS, Mme C. AUTAIN, MM. U. BERNALICIS, C. BEX, C. M. BILONGO, M. BOMPARD, I. BOUMERTIT, L. BOYARD, A. CARON, S. CARRIÈRE, F. CHAUCHE, Mme S. CHIKIROU, MM. H. CLOUET, É. COQUEREL, A. CORBIÈRE, J.-F. COULOMME, Mme C. COUTURIER, MM. H. DAVI, S. DELOGU, Mmes A. DUFOUR, K. ERODI, M. ÉTIENNE, M. E. FERNANDES, Mmes S. FERRER, C. FIAT, M. P. GAILLARD, Mmes R. GARRIDO, C. GUETTÉ, M. D. GUIRAUD, Mmes M. HIGNET, R. KEKE, MM. A. KERBRAT, B. LACHAUD, M. LAISNEY, A. LE GALL, A. LÉAUMENT, Mmes É. LÉBOUCHER, C. LEDUC, M. J. LEGAVRE, Mmes S. LEGRAIN, M. LEPVRAUD, P. MARTIN, É. MARTIN, MM. W. MARTINET, F. MATHIEU, D. MAUDET, Mmes M. MAXIMI, M. MEUNIER, M. J.-P. NILOR, Mmes D. OBONO, N. OZIOL, MM. F. PIQUEMAL, T. PORTES, L. PRUD'HOMME, A. QUATENNENS, J.-H. RATENON, S. ROME, F. RUFFIN, A. SAINTOUL, M. SALA, Mmes D. SIMONNET, E. SOUDAIS, A. STAMBACH-TERRENOIR, A. TAURINYA, M. M. TAVEL, Mme A. TROUVÉ, MM. P. VANNIER, L. WALTER, R. PILATO, MM. B. VALLAUD, J. AVIRAGNET, C. BAPTISTE, Mme M.-N. BATTISTEL, MM. M. BOULOUX, P. BRUN, E. CALIFER, A. DAVID, A. DELAPORTE, S. DELAUTRETTE, I. ECHANIZ, O. FAURE, G. GAROT, J. GUEDJ, J. HAJJAR, Mmes C. JOURDAN, M. KARAMANLI, F. KELOUA HACHI, MM. G. LESEUL, P. NAILLET, B. PETIT, Mmes A. PIC, C. PIRÈS BEAUNE, M. D. POTIER, Mmes V. RABAUULT, C. ROUAUX, I. SANTIAGO, M. H. SAULIGNAC, Mmes M. THOMIN, C. UNTERMAIER, MM. R. VICOT, A. CHASSAIGNE, Mme S. BOUROUHA, M. P. DHARREVILLE, Mme E. FAUCILLON, MM. S. JUMEL, J.-P. LECOQ, Y. MONNET, S. PEU, F. ROUSSEL, N. SANSU, J.-M. TELLIER, H. WULFRANC, J.-V. CASTOR, S. CHAILLOUX, Mmes É. K. BIDI, K. LEBON, MM. T. LE GAYIC, F. MAILLOT, M. NADEAU, Mme M. REID ARBELOT, MM. D. RIMANE, J. WILLIAM, Mmes C. CHATELAIN, C. ARRIGHI, M. J. BAYOU, Mme L. BELLUCO, MM. K. BEN CHEIKH, C. FOURNIER, Mme M.-C. GARIN, MM. J. IORDANOFF, H. JULIEN-LAFERRIÈRE, Mme J. LAERNOES, M. B. LUCAS, Mme F. PASQUINI, M. S. PEYTAVIE, Mme M. POCHON, M. J.-C. RAUX, Mmes S. REGOL, S. ROUSSEAU, E. SAS, S. SEBAIHI, M. A. TACHÉ, Mme S. TAILLÉ-POLIAN et M. N. THIERRY.

Mais, c'est quand même une belle victoire pour le monde éducatif et pour vous, AESH, puisque cela retarde d'autant le projet de fusion des emplois AED et AESH en emploi ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative), "emploi" précaire fourre-tout pour petites mains à tout faire...

Le SENRES vous souhaite un réveillon de la Saint-Sylvestre aussi bon que possible.

www.senres.org